

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**PLAN D'URGENCE  
HIVERNALE 2024-2025  
DEMANDE DE  
SUBVENTION A L'ETAT**

**D\_2024\_0283**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Dans le cadre du plan départemental de veille hivernale, Annemasse Agglo assure depuis 19 ans la gestion d'un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence. Anciennement dénommé Plan d'Urgence Hivernale (PUH), le dispositif perdure mais s'inscrit désormais dans le cadre d'une veille active « Évènements Climatiques Hivernaux ».

En partenariat et avec l'appui financier des services de l'Etat et selon les directives énoncées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), ce dispositif a pour mission de garantir l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes en errance et/ou en grande précarité sur le territoire de l'agglomération, en lien étroit avec la DDETS, l'association ARIES, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 115), le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maison Coluche et la Croix-Rouge.

Le dispositif d'hébergement d'urgence pour la période hivernale 2023-2024 se déroulera au sein de la Maison des Solidarités, du 4 novembre 2024 au 30 avril 2025 et doit permettre d'accueillir chaque jour 72 personnes (fréquentation maximum simultanée) selon la répartition suivante :

- 36 places maximum dédiées à un public majeur isolé
- 36 places maximum dédiées à un public famille

Le budget prévisionnel de fonctionnement du dispositif Abris Grand Froid 2024-2025 est estimé à 501 280 €.

En raison de l'ampleur croissante du dispositif et afin de répondre de manière plus adéquate aux besoins du territoire, il a été décidé cette année d'étendre l'ouverture du dispositif en journée les week-ends et jours fériés. Cette évolution implique un poste de travailleur social supplémentaire afin de garantir un encadrement suffisant. Elle nécessite également la mise en place d'une prestation de repas le midi pour les hébergés et la présence d'un agent de sécurité la journée durant les week-ends et jours fériés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Dans l'objectif de maintenir l'équilibre entre la participation de l'Etat et celle d'Annemasse Agglo dans le financement du dispositif d'hébergement d'urgence hivernale, Annemasse Agglo sollicite l'Etat (DDETS) pour une participation financière de 375 975 € (budget prévisionnel 2024-2025 ci-annexé) au titre de l'hiver 2024-2025.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès de l'État une subvention de 375 975 € afin d'assurer le fonctionnement du dispositif « Évènements Climatiques Hivernaux » au titre de l'hiver 2024-2025 ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant cette demande de subvention, et tout document se rapportant à ce dossier ;

DE DIRE que la recette correspondante sera créditée sur le Budget Principal 2025, gestionnaire HPPS, article 7472, destination OSO57.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024



ID : 074-200011773-20241107-D\_2024\_0283-AU

ANNEMASSE AGGLO - PLAN D'URGENCE HIVERNAL									
Budget Prévisionnel 2024-2025									
DEPENSES				RECETTES					
	PREVISIONNEL 2023-2024	REALISE 2023-2024	PREVISIONNEL 2024-2025		REALISE 2023-2024	PREVISIONNEL 2024-2025			
<b>Frais de sécurité :</b>	<b>75 195,36 €</b>	<b>72 309,99 €</b>	<b>96 468,60 €</b>	ETAT	307 733,00 €	375 975,00 €			
Gardiennage Local abris avec samedi et dimanche de 9h à 17h	75 195,36 €	72 309,99 €	96 468,60 €						
<b>Frais d'entretien / nettoyage :</b>	<b>61 145,00 €</b>	<b>61 442,65 €</b>	<b>63 950,00 €</b>						
Nettoyage du bâtiment	53 200,00 €	53 200,00 €	54 450,00 €						
Entretien de la literie	7 945,00 €	8 242,65 €	9 500,00 €						
<b>Accueil et accompagnement :</b>	<b>203 922,00 €</b>	<b>195 677,12 €</b>	<b>246 696,00 €</b>						
Poste éducateurs ARIES (5 ETP pour 24-25)	111 591,00 €	118 426,54 €	141 570,00 €						
Poste maitre-sse- de maison (1 ETP)	44 733,00 €	24 213,71 €	26 185,00 €						
Poste commis de cuisine (1 ETP)			29 867,00 €						
Encadrement-astreintes	47 598,00 €	52 301,87 €	49 074,00 €						
CE/Medecine du travail	- €	735,00 €	- €						
<b>Fournitures alimentaires/hygiène</b>	<b>34 700,00 €</b>	<b>31 675,55 €</b>	<b>56 000,00 €</b>						
Adhésion Banque Alimentaire	100,00 €	- €	- €						
Alimentation / hygiène	34 600,00 €	31 675,55 €	33 600,00 €						
Alimentation repas samedi et dimanche midi : Livraison repas liaison froide (ou achat alimentaires) 10 € le repas soit 56 j (26 WE + fériés -> 40 pers)	- €	- €	22 400,00 €						
<b>Logistique</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>247,89 €</b>	<b>1 000,00 €</b>				ANNEMASSE AGGLO	90 946,72 €	125 305,00 €
Frais de transport	800,00 €	- €	800,00 €						
Téléphonie - Télécopie	200,00 €	247,89 €	200,00 €						
<b>Frais de matériel :</b>	<b>9 820,00 €</b>	<b>8 939,73 €</b>	<b>8 500,00 €</b>						
Petit matériel AA	4 000,00 €	3 095,36 €	4 000,00 €						
Fournitures bureau	270,00 €	43,49 €	- €						
Achat literie	5 550,00 €	5 800,88 €	4 500,00 €						
<b>Locaux hébergement :</b>	<b>26 533,00 €</b>	<b>28 386,79 €</b>	<b>28 665,40 €</b>						
Assurance Local	133,00 €	133,00 €	133,00 €						
Eau	3 900,00 €	2 040,66 €	2 040,66 €						
Electricité	5 500,00 €	5 645,73 €	5 081,16 €						
Gaz	12 000,00 €	18 233,98 €	16 410,58 €						
Entretien du bâtiment	3 000,00 €	2 333,42 €	3 000,00 €						
Maintenance	2 000,00 €	- €	2 000,00 €						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>412 115,36 €</b>	<b>398 679,72 €</b>	<b>501 280,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>398 679,72 €</b>	<b>501 280,00 €</b>			